

trop peu divulguées dans les lieux de détention, nous ne cesserons de le rappeler. Il est des condamnés que cette consolante perspective excite puissamment vers une vie meilleure. Nous n'oublierons jamais l'ardeur avec laquelle nous vîmes, au début de notre carrière judiciaire, un libéré s'efforcer de mériter cette faveur. Il avait subi, à raison d'un grand crime, une longue peine de travaux forcés. Son cœur, ouvert au repentir, lui faisait souhaiter si vivement le succès que, maintes fois, le soir, il nous attendait, sur le seuil de notre demeure, pour s'enquérir du sort de sa demande, réitérer ses sollicitations et manifester des sentiments d'autant plus louables qu'ils étaient exprimés librement, sous l'action du remords, par une telle bouche.

Les *visites*, les *conférences* peuvent faire éclore des sentiments semblables. Aussi les judicieuses observations, présentées par M. le pasteur Arboux, nous paraissent-elles dignes de fixer, de retenir l'attention de la Société.

M. L'ABBÉ DE HUMBORG, *premier aumônier de Saint-Lazare*. — La première question à se poser en cette matière est la nécessité de conserver une unité de direction et de doctrine morale. Comment fera-t-on si tel orateur émet des propositions contraires à l'enseignement donné par le ministre du culte ? Je me contente d'indiquer cet ordre d'idée en me réservant d'y insister davantage lors de la prochaine réunion.

M. LE PRÉSIDENT. — Nous remettons à la prochaine séance la suite de la discussion du rapport de M. le pasteur Arboux.

La séance est levée à 6 heures 1/2.

LE SYSTÈME D'EMPRISONNEMENT CELLULAIRE

MAIS NON RIGOREUSEMENT SOLITAIRE

EN BELGIQUE (1)

Quand on considère la longue controverse pour et contre le système d'emprisonnement qui, pendant plus de quarante ans, a excité un grand intérêt chez les principaux peuples civilisés, et le nombre d'expériences pratiques et de commissions gouvernementales qui ont été instituées dans le but d'en déterminer le mérite ou les défauts, on reste tout étonné de voir qu'aucune conclusion pratique de ce système n'ait été trouvée jusqu'ici dans les principaux pays du monde.

Il existe encore une divergence considérable de conclusions sur ce sujet, quoiqu'il soit à peine possible de contester que les personnes qui ont fait de la question pénitentiaire l'étude la plus longue et la plus pratique, soient, pour la plupart, convaincues de la supériorité du principe de l'entière séparation des criminels les uns des autres.

Aux *États-Unis*, où cette controverse a pris naissance, elle est encore vigoureusement soutenue par des partisans d'opinions différentes. Ceux qui soutiennent le système de Philadelphie, c'est-à-dire une entière séparation de jour et de nuit (ainsi que cela est démontré dans la maison de correction, *Eastern Penitentiary*, de cette ville) continuent à prouver, par la statistique, sa supériorité indéniable sur le système adopté dans tous les autres États de l'Union, c'est-à-dire : travail commun en silence pendant le jour, — et séparation complète pendant la nuit.

(1) Cette étude remarquable a été publiée sous le patronage de la Société Howard.

Onze années se sont écoulées depuis la première édition de cette brochure. Pendant cette période, quelques modifications importantes ont été introduites dans le système des prisons aussi bien en Angleterre qu'à l'étranger. Toutefois, les principes généraux et les faits exposés dans cet écrit sont encore d'un intérêt pratique considérable, pour ceux que cette question intéresse. — (Note de la Société Howard)

Dans la *Grande-Bretagne*, les prisons des comtés et des bourgs (pour les courtes peines) ont généralement adopté un système cellulaire modifié, comportant une séparation assez longue durant le jour, et complète pendant la nuit; mais les prisons de *convicts*, contenant ensemble environ 10,000 détenus emprisonnés pour une période de cinq ans et au-dessus, présentent le spectacle étrange d'un mélange de traitement inconsequent : les condamnés y sont enfermés dans des cellules séparées pendant les neuf premiers mois de leur réclusion; puis ensuite, pendant la longue période qui reste à écouler encore, ils sont réunis en troupes et ils se corrompent les uns les autres par des blasphèmes et des obscénités.

La *Grande-Bretagne* est donc arrivée pratiquement à deux conclusions contradictoires au sujet de la valeur du système cellulaire.

En somme, la *France* a rejeté ou refusé d'adopter ce système et elle a préféré le système du travail en commun. — Mais les prisons françaises ne sont nullement des modèles pour les autres pays, car elles ont conservé beaucoup de traits caractéristiques du plus abject système d'emprisonnement en commun (1).

D'autre part, la *Belgique* et la *Hollande*, qui peuvent être considérées comme formant l'avant-garde de toutes les nations par rapport à la discipline pénitentiaire, se sont définitivement arrêtées au système cellulaire, et transforment leur prisons, dès que les circonstances le permettent, en établissements dans lesquels la séparation totale de jour et de nuit est le caractère saillant.

La *Hollande*, après bien des années d'observation attentive et d'études sur les systèmes adoptés par les autres nations, s'est prononcée en faveur du système cellulaire.

L'*Allemagne*, qui est toujours au premier rang pour les réformes intelligentes, paraît aussi s'arrêter décidément à ce système.

Les *Congrès pénitentiaires de Francfort et de Malines* ont donné leur adhésion entière au système cellulaire.

L'*Italie*, l'*Espagne*, la *Russie* et quelques autres pays n'ont pas encore suffisamment organisé leurs systèmes sur une base arrêtée pour pouvoir être cités dans cette controverse.

Il est très important de remarquer que le système cellulaire

(1) Cet écrit a été publié avant la loi du 5 juin 1875.

adopté en Belgique et en Hollande est très différent du mode, absolument solitaire, qui a occasionné les critiques tranchantes de M. Charles Dickens à propos de plusieurs prisons américaines, et principalement de celle d'Auburn.

Le système cellulaire qui fut adopté aux États-Unis n'était, dans le principe, qu'une caricature cruelle du véritable mode d'emprisonnement individuel.

Le système rigoureusement solitaire est inhumain et anti-chrétien. Il tend à produire la folie et le suicide. Le système cellulaire, proprement dit, à l'état parfait, implique une séparation complète, de jour et de nuit, d'avec les autres prisonniers seulement; mais il comporte des rapports journaliers, fréquents avec des maîtres, des officiers de la prison et des visiteurs philanthropes.

Il implique aussi les soins nécessaires à donner au travail, aux exercices, à l'étude, à l'aération, à la nourriture et à la durée de l'emprisonnement.

Le système mixte des prisons modernes, en Angleterre et en Amérique, est infiniment meilleur que le système contre nature et cruel de claustration absolue.

Néanmoins ce système mixte, qui consiste à réunir les prisonniers pendant la journée, n'a donné aucune satisfaction par ses résultats. Car, malgré la dépense (environ 31 livres sterling par prisonnier et par an dans les prisons de la Grande-Bretagne), le nombre des récidivistes continue à être excessivement élevé : soit 39 0/0; et nous avons de nombreux témoignages qui démontrent les graves inconvénients de ce système signalés par des autorités pratiquement compétentes pour donner une opinion.

Par exemple, aux sessions du comté de Lancaster en septembre 1871 (présidées par le comte de Derby), un des magistrats les plus actifs du comté, M. Edmond Ashworth, disait que vingt ans d'expérience, en sa qualité d'inspecteur, l'avaient convaincu que quatre-vingt-dix-neuf prisonniers sur cent quittent les prisons plus mauvais qu'au moment de leur incarcération. Un autre magistrat qui a beaucoup d'expérience, M. Angus A. Croll, ci-devant shérif de Londres et du comté de Middlesex, écrit dans une brochure publiée l'année dernière : Contre un prisonnier qui se corrige, il y en a beaucoup qui sont corrompus. Il est à craindre que, dans la grande majorité des cas, l'emprisonne-

ment ne donne au condamné une impulsion vers le crime. De plus, il est démontré que, dans beaucoup de prisons de la Grande-Bretagne, un grand nombre de condamnés y ont été enfermés dix, vingt et même cent fois successivement.

Expérience belge.

En Belgique, au contraire, depuis l'adoption du nouveau système cellulaire, le nombre des récidivistes internés dans la prison centrale dirigée d'après ce plan a diminué de plus de 40 0/0 (le rapport officiel déclare un nombre encore plus élevé), et un officier de prison qui a trente ans d'expérience dans ce pays m'a assuré qu'il ne connaissait aucun cas de prisonnier ayant été repris plus de six fois. Et, dans toute la Belgique, le nombre des prisonniers a été réduit au moins de 30 0/0 par le nouveau système.

Le grand progrès de la discipline des prisons en Belgique et en Hollande n'a pas été le fruit d'une œuvre faite à la hâte, mais le résultat d'une expérience longue et soigneusement éprouvée.

Il y a un siècle que les prisons de ces pays méritaient les éloges répétés de l'illustre Howard, qui les visita à plusieurs reprises, et fit neuf fois le voyage de Hollande et presque autant de fois le voyage de la Belgique.

Dans le premier de ces deux pays, il trouva les prisons propres et en bon ordre, et leurs habitants occupés à des travaux utiles (principalement à la fabrication des draps) dont ils touchaient une part du produit pour leur venir en aide au moment de leur élargissement.

La devise hollandaise, qui devint la devise favorite de Howard, était : Rendez les hommes laborieux et vous les rendrez honnêtes.

Ce but fut atteint en imposant et en encourageant les occupations utiles réglées par le travail à la tâche.

A cette même époque, la Belgique avait établi dans les grandes prisons de Gand et de Vilvorde le système de complète séparation pendant la nuit, et du travail en commun pendant le jour; ce qui fut un grand progrès sur l'état de corruption horrible et sans frein, qui, à cette époque et même longtemps après, donnait un aspect honteux aux prisons de la Grande-Bretagne et de la plupart des autres nations.

Plusieurs années après que ce système eut été adopté en Belgique, il fut imité aux États-Unis; et par une étrange ignorance de son origine, il a été généralement connu sous le nom de « système américain », tout comme Christophe Colomb, l'auteur de la découverte de l'Amérique, a été méconnu dans la dénomination générale de ce pays.

Ce fut en 1775 que Howard fit sa première visite à la prison de Gand nouvellement établie alors, et l'aspect du travail à la pièce, avec une part du gain pour les prisonniers, ainsi que leur complète séparation pendant la nuit, lui arracha cette exclamation : que c'était une « noble institution ».

Sa seconde visite au même lieu, l'année suivante, lui fit faire cette remarque : que « rarement il avait envié aux pays étrangers leur situation, leur religion, leurs mœurs ou leur gouvernement, mais que leurs prisons le faisaient rougir pour l'Angleterre ».

A sa sixième visite aux Pays-Bas, en 1783, il trouva les prisonniers de Gand dans un état misérable de démoralisation et de mauvaise santé; car l'empereur Joseph, sur la demande de quelques fabricants, avait ordonné de faire cesser le travail productif de l'établissement sous prétexte de concurrence injuste au travail libre. — Les résultats furent ceux que l'on pouvait attendre. Le directeur les nommait : des changements malheureux, et Howard, avec sa liberté habituelle de langage, appelait ces changements : une politique vile. Deux ans après, il eut une entrevue avec l'Empereur, à Vienne, et là, sans cérémonie, il se plaignit durement du manque de sagesse dans l'administration des prisons et dans d'autres institutions de l'Autriche. — L'Empereur lui demanda : « Où avez-vous vu de meilleures institutions de ce genre ? » — Il y en avait une meilleure à Gand, lui répondit Howard, mais il n'en est pas de même aujourd'hui, ajouta-t-il. — L'Empereur fit un mouvement et parut mécontent; mais il se sépara de son visiteur au franc parler avec cordialité et respect, et lui promit d'exécuter au moins quelques-unes de ses recommandations.

L'administration relativement prospère des prisons belges et hollandaises a continué pendant le siècle actuel. Mais, pendant les trente dernières années, les gouvernements des deux pays ont adopté graduellement, mais d'une manière décidée, tout le système cellulaire.

M. Ducpétiaux et le progrès belge.

Les deux agents principaux qui ont introduit ce système, sont: M. Édouard Ducpétiaux, de Bruxelles, et M. W. H. Surin-gar, d'Amsterdam.

L'attention de M. Ducpétiaux a été attirée, par son expérience personnelle, sur la nécessité de faire des réformes; il en avait été de même pour M. Howard.

En 1828, il subit lui-même une année de prison à cause de ses écrits en faveur de l'indépendance belge. — Deux ans après la conquête de cette indépendance, le roi nouvellement intronisé, Léopold I^{er}, d'illustre mémoire, nomma M. Ducpétiaux inspecteur général des prisons, emploi qu'il conserva jusqu'à son décès, en 1867.

Pendant tout le temps de sa gestion, il s'est dévoué à la réforme des défauts dont il avait senti et vu les mauvaises conséquences pendant sa propre incarcération.

Il avait particulièrement remarqué que les rapports avec d'autres prisonniers, non seulement entretenaient les mauvaises relations, mais, ce qui était souvent plus triste encore, nuisaient pour toujours à beaucoup de malheureux qui n'avaient d'abord été emprisonnés que pour des fautes légères, mais qui devenaient toujours reconnaissables, même après leur élargissement, pour des criminels invétérés et mal disposés.

Par exemple, François (pour prendre un nom quelconque), apprenti, emprisonné une première fois pour quelque vol s'élevant à 3 francs à peu près, pouvait après son élargissement être reconnu par Alphonse, ancien malfaiteur, qui pouvait ainsi stigmatiser François: « Oiseau de prison », et flétrir pour la vie son caractère et paralyser ses chances de se créer une existence honnête.

M. Ducpétiaux affirme aussi que la majorité des plaintes des prisonniers, recueillies dans les boîtes placées à cet effet dans les prisons, contenaient des demandes de séparation de la société horrible de compagnons haïssables et dépravés.

De plus, son esprit fut frappé de la quantité de punitions infligées *inutilement* à des femmes et à des enfants innocents, par de très longues condamnations à la prison prononcées contre leurs maris et leurs pères, condamnations qui comprenaient aussi d'injustes charges pécuniaires imposées à l'honnête contribuable, tandis qu'en beaucoup de cas, elles blessaient inutilement le criminel par

une séparation cruelle et contre nature des liens de la famille et de l'influence adoucissante des rapports paternels et conjugaux.

Il pensait que s'il était prouvé que l'entière séparation des prisonniers, pour les empêcher de communiquer entre eux, était une punition pour la plus mauvaise classe des coupables et une garantie pour les meilleurs, l'avantage était double.

La séparation serait plus sensible et plus effrayante pour les obstinés, tandis qu'elle serait plus clémente et plus curative pour les coupables sincèrement repentants.

Ainsi des détentions plus courtes, soumises à la discipline cellulaire, pourraient sans inconvénient et, avec beaucoup d'avantages moraux et économiques, remplacer des détentions mixtes plus longues et moins efficaces.

Il était évident aussi que la séparation cellulaire arrêterait les maladies épidémiques et contagieuses, et rendrait les rébellions et les rixes presque impossibles.

De plus, les railleries et les moqueries de compagnons réprouvés ne pourraient plus effacer les impressions faites par des maîtres religieux ou des conseils sages sur les cœurs les moins endurcis.

Il y aurait ainsi un encouragement particulier, une chance de succès à espérer pour de fréquentes visites faites soit par des personnes officiellement attachées à la prison, soit par d'autres, selon que leur devoir ou leur désir les porteraient à offrir leur assistance aux prisonniers.

Et enfin, les habitants de la prison, désireux d'avoir de l'occupation et une existence variée, deviendraient plus laborieux, plus attachés à leurs métiers (surtout s'il y avait l'attrait d'une part dans les bénéfices) et plus attentifs à la lecture de livres bien choisis.

On a trouvé que tous ces avantages, sans aucun désavantage correspondant, résultaient de l'adoption pratique du système cellulaire en Belgique, où ce système a été accompagné de ces précautions sages et charitables qui ont précisément été négligées dans les divers systèmes, portant le même nom, jadis adoptés en Amérique et ailleurs.

Succès de la séparation dans la Grande-Bretagne.

On peut dire ici, en passant, qu'à mesure que le système cellulaire (dégagé de la solitude inactive, et uni à l'industrie et à l'instruction) a été essayé dans ce pays, il a réussi à un haut

degré. M. Oakley, le directeur expérimenté de la prison de Taunton, me raconte que lorsqu'il vint à cette prison, il y a vingt ans, elle était dirigée principalement d'après le système de la vie en commun, et il y avait 200 prisonniers.

Cette prison est maintenant cellulaire et le nombre des prisonniers du comté est réduit à 70, quoique la population du district ait augmenté. — La plupart des cellules sont prêtées aux comtés voisins.

La même personne constate aussi le mal réel produit par le contact des prisonniers, pendant une heure ou même moins, quand ils sont amenés devant la Cour pour l'interrogatoire avant le procès. Par exemple, un criminel habituel voit près de lui, parmi les prisonniers, une jeune femme, amenée en prison peut-être pour la première fois et pour une légère faute dont elle peut même n'être pas coupable. Après leur élargissement, il peut, en se promenant dans la rue, reconnaître cette femme sur sa porte ou dans une maison où elle aura obtenu une place. Le misérable entrevoit une occasion de tirer profit de la courte connaissance faite pendant la comparution, et aussitôt il aborde cette jeune personne, et lui rappelle qu'ils ont été en prison ensemble.

« Pour l'amour de Dieu, s'écrie-t-elle dans sa frayeur, ne venez pas ici! — Ma maîtresse ne me pardonnerait pas, ni les autres domestiques non plus, d'avoir été en prison avec vous; — ce serait ma ruine. » — Naturellement cet homme ne se soucie pas de cela, et la pauvre jeune fille est obligée de lui payer son silence en lui donnant de l'argent, ou de devenir entre les mains de cet homme un instrument pour favoriser ses desseins de vol. C'est ainsi qu'une reconnaissance de prison conduit souvent à la perte de sujets relativement innocents et non contaminés. Le système d'interrogatoire en commun devrait être aboli dans les cours anglaises.

Le système cellulaire de Louvain.

La prison belge qui nous offre le meilleur moyen d'étudier les résultats du système cellulaire, est celle de Louvain qui fut ouverte en 1860 et qui, depuis sa fondation, a été dirigée d'après les principes de la séparation complète des prisonniers les uns des autres, de jour et de nuit, à l'école, à la chapelle, dans les préaux..., séparation adoucie par les fréquentes visites de

patrons et de maîtres, par un travail intéressant et des exercices récréatifs dans des préaux séparés.

J'ai visité cette prison, il y a quelques mois. J'étais accompagné du successeur de M. Ducpétiaux, l'honorable inspecteur des prisons belges, M. J. Stevens, fonctionnaire capable et digne qui dirige cet établissement depuis sept ans. A l'époque de ma visite, il y avait 600 prisonniers qui ne se connaissaient pas plus de vue ni de métiers, que s'ils avaient été enfermés dans des maisons séparées. — Ils étaient occupés principalement comme tailleurs, cordonniers, relieurs et charpentiers; ces derniers, ainsi que les forgerons, avaient des cellules de double grandeur pour y installer un établi ou une forge.

Il y a un maître instructeur pour chaque branche de l'industrie, car le plus grand nombre des prisonniers ne connaissent aucun métier en arrivant en prison.

La plupart des gardiens connaissent un métier et ils sont choisis, non dans les rangs des vieux soldats (comme cela n'arrive que trop souvent en Angleterre), mais à cause de leur expérience et de leur capacité pratique dans leur spécialité.

Beaucoup de prisonniers ont passé huit ou neuf ans dans la prison de Louvain, en parfaite santé d'esprit et de corps. — J'en ai vu quelques-uns et me suis entretenu avec eux. — Celui qui avait passé le plus de temps dans l'établissement, était un jeune homme de vingt-sept ans qui avait vécu, séparé, dans une cellule pendant neuf ans. — Son crime était d'avoir été incendiaire, et il avait été d'abord condamné à mort; mais cette condamnation avait été commuée en vingt ans de prison. Ensuite, comme la législation belge a réduit l'échelle de toutes les sentences, depuis l'introduction du système cellulaire, le terme de sa prison n'avait plus été que d'un peu moins de dix ans. — Il avait encore trois mois à faire quand je l'ai vu. — Pendant son incarcération, il a appris le métier de cordonnier, l'écriture, la lecture et le français (car il ne savait probablement que le flamand). Il a de plus gagné 400 francs (16 £) pour son usage à sa sortie de prison et il a économisé une somme égale à celle-ci dont il s'est servi pour se donner une nourriture meilleure que celle que l'on donne gratuitement. — Il a de plus gagné 40 ou 50 £, c'est-à-dire 1,000 ou 1,200 francs à l'État pour les dépenses de son entretien pendant sa prison. — Le directeur me fit cette remarque: « que c'est maintenant un très bon garçon ».

J'ai vu un autre prisonnier qui avait gagné 400 francs (16 £) pour le moment de son élargissement dans une plus courte période de temps : en cinq ans et demi. — Le terme de sa prison devait expirer dans six mois. L'officier me dit que c'était un brave homme et qu'il ne reviendrait plus.

Il est certain que les sommes d'argent relativement importantes que les prisonniers belges peuvent gagner (quoique leur travail soit estimé au-dessous de sa valeur réelle comme punition) facilitent, à beaucoup d'entre eux, l'entrée dans une carrière honnête d'une manière plus efficace que ne pourraient le faire les Sociétés de secours aux prisonniers remis en liberté.

D'après mes investigations puisées dans un certain nombre de statistiques, quelque peu différentes, le prix moyen, net, que coûte chaque prisonnier à Louvain, est d'environ 10 guinées (269 fr. 50 c.) par an, — déduction faite de la part que le gouvernement prélève sur son travail. A Gand, ce prix est, à quelques francs près, le même.

Donc, les résultats pécuniaires *immédiats*, du système cellulaire ne sont pas, à beaucoup près, aussi considérables que ceux des prisons américaines qui se suffisent à elles-mêmes, et à peine égaux à ceux de quelques-unes des prisons anglaises de la meilleure classe.

Mais le gain indirect est bien plus grand, à cause des résultats moraux et préventifs, et par la diminution du temps de l'emprisonnement que ce système permet sans inconvénient.

L'argent gagné par les prisonniers belges et retenu jusqu'à leur libération n'est jamais confisqué, même pour mauvaise conduite. Une fois gagné, il est acquis sûrement. On m'a dit que très souvent ils envoyaient de l'argent à leurs parents; de telle sorte qu'un père, qui est en prison, peut venir en aide à son enfant au dehors; ou un enfant peut subvenir aux besoins de son père ou de sa mère.

Les choses qu'il est permis d'acheter avec l'argent immédiatement disponible gagné en prison, sont : du pain blanc, du fromage, du lard, du lait, du papier et des plumes, du tabac, etc.

La permission de fumer est accordée seulement, à titre de privilège, à ceux qui se sont le mieux conduits, pendant le temps de leurs exercices dans les cours séparées, où ils sont obligés de se donner du mouvement, soit en marchant et en jardinant,

soit en faisant du pavage avec de lourds pilons. On ne pratique jamais des exercices tels que le *treadmill* en Belgique ni en Hollande, et on y parle avec mépris de ces exercices.

J'étais désireux de me rendre compte de l'effet du système de Louvain sur la santé des prisonniers et je pris des informations sur ce point. — D'après la statistique officielle, la mortalité est environ de 1 1/2 0/0 par an; ce qui est une moyenne considérablement inférieure à celle de la prison de Gand où le système est mixte et où la mortalité atteint près de 3 0/0.

En dix ans d'expérience, à Louvain, avec un nombre moyen de 500 prisonniers, il n'y a eu que 14 suicides et 14 cas d'aliénation mentale, — c'est-à-dire 2 par an de chaque sorte, dans cette grande prison. — Cet état de choses, comparé avec les prisons des forçats anglais, n'offre pas un contraste défavorable.

Par exemple, à la prison de Portland, il y avait eu l'année dernière, sur 1,500 prisonniers, 16 décès, 4 tentatives de suicide, 6 cas d'aliénation mentale, et 401 hommes commis aux soins du chirurgien pour accidents.

L'année dernière, le chirurgien de Chatham déclara 18 morts sur 1,400 hommes, 970 admissions à l'infirmerie, 31,849 cas fortuits (*casualties*) et 282 accidents, dont un très grand nombre sont déclarés graves.

L'esclavage écrasant, l'aviilissement et la corruption de quelques prisons anglaises, particulièrement celles de Chatham et de Portland, sont une honte pour la nation.

L'une des premières remarques que me fit le directeur de la prison de Gand était celle-ci : le système anglais pour les condamnés ne vaut rien, rien...

A Amsterdam aussi, le vénérable M. Suringar, qui pendant quarante-sept ans s'est occupé de la direction des prisons, parle avec peine et mépris du système anglais pour les condamnés.

Dans les prisons hollandaises et belges, les détenus sont traités avec beaucoup plus de respect et de charité chrétienne que dans nos prisons anglaises de forçats.

L'important élément d'instruction religieuse paraît aussi être appliqué sur une échelle plus étendue et avec plus de bienveillance.

En visitant les prisons de femmes à Bruxelles et à Anvers, j'ai trouvé les femmes confiées au soin des religieuses dans la

proportion de 10 sœurs pour 100 femmes. Dans notre propre pays, l'expérience d'Élisabeth Fry à Newgate, de Sarah Martin à Yarmouth, et des sœurs catholiques à Dublin et ailleurs, a prouvé que, pour les criminelles les plus intractables (les femmes dépravées), la seule source d'espoir est dans la surveillance des religieuses. Et dans tous les cas enfin, il est prouvé par les résultats, malgré les railleries des cyniques et des sceptiques, que l'Évangile, c'est la puissance de Dieu dans le salut, même pour les plus désespérés, les plus dégradés!

Visites volontaires.

Un défaut capital dans les prisons belges, c'est le manque de dispositions pour les visites d'ecclésiastiques ou autres personnes philanthropes, en dehors des ministres régulièrement attachés à la prison. Dans quelques-unes des prisons hollandaises, les dispositions pour de telles visites systématiques sont dignes de louanges. Ces visites volontaires, par des personnes ou des sociétés chrétiennes, ont été conseillées et encouragées par M. Suringar et autres philanthropes hollandais.

Ce trait caractéristique constitue la différence la plus sensible entre les prisons belges et les prisons hollandaises. Les visites pourraient être avantageusement adoptées dans la Grande-Bretagne, dans les prisons des forçats aussi bien que dans les prisons ordinaires. On a remarqué que les bienfaits de ces visites ont été très grands en Amérique et en Italie. M. Jonas, le directeur de la prison de New-Gate, qui se souvient des visites de M^{me} Fry et de ses compagnes, déclare que ces visites n'ont pas troublé la discipline, et qu'elles ont été très utiles aux prisonniers. Toute plainte provenant, soit d'un officier de la prison, soit d'un visiteur, pourra être soumise avec avantage à l'appréciation d'un magistrat pour en obtenir une décision.

M. Walter Crofton m'informe que les membres de la Ligue de la Tempérance de Londres lui ont dernièrement demandé son appui pour obtenir l'admission de quelques-uns de leurs collègues dans quelques prisons, pour entretenir les détenus des maux de l'ivrognerie. De tels entretiens ne pouvaient manquer d'être utiles et nous sommes heureux d'apprendre qu'au moins un corps de magistrats, celui de Wisbeach, a ouvert sa prison à ces utiles émissaires.

La prison de Gand.

On peut ajouter quelques mots sur la prison de Gand. Cet établissement, de 1,265 détenus, est dirigé principalement d'après le système anglais du travail en commun, en silence pendant le jour, et de complète séparation pendant la nuit. Mais il présente cet avantage : Une aile de 158 cellules est installée d'après le système cellulaire de séparation complète et reçoit la visite d'un grand nombre d'officiers et d'instructeurs; c'est ainsi que Gand réunit le système cellulaire et le système mixte. — Les prisonniers qui abusent de ce dernier, ou qui sont surpris communiquant avec d'autres, sont transférés au département cellulaire, temporairement ou pour toujours si c'est nécessaire.

La prison de Gand est peut-être mieux adaptée aux condamnations à vie que celle de Louvain. Je me suis entretenu avec un prisonnier qui était interné depuis trente-deux ans pour assassinat; il me paraissait en bon état de santé de corps et d'esprit. Il est maintenant âgé de cinquante-huit ans.

J'y ai vu un autre prisonnier qui était là depuis vingt-sept ans; puis un troisième âgé de cinquante-cinq ans, interné depuis vingt-quatre ans. Il m'a dit que sa santé était généralement bonne et qu'il aimait beaucoup la lecture.

Le système qui peut ainsi conserver des criminels toute la vie en bon état de santé, de corps et d'esprit, tout en les traitant avec humanité, en les faisant contribuer à leur existence par le travail et en leur donnant l'occasion de se convertir, nous offre en même temps le spectacle de la punition effrayante mais supportable pour les assassins, et une méthode plus chrétienne que de les supprimer dans leurs péchés par le gibet ou la guillotine. Mais, pour les prisonniers à vie, il est douteux que le système cellulaire soit humain et capable de réussir. Et ce système n'est applicable aux prisonniers (jeunes, âgés ou faibles d'esprit) qu'avec une vigilance toute spéciale.

Les avantages du système cellulaire.

Cependant pour le plus grand nombre de prisonniers, ses effets sont tout à la fois si utiles et si effrayants que les condamnations à la prison peuvent, avec lui, être abrégées de 50 à 75 0/0, sans inconvénient, comparativement au système d'em-

prisonnement en commun. C'est là encore un autre de ses avantages économiques. La législation belge a fait des lois déclarant une réduction générale des condamnations infligées pendant la durée du système en commun. Par exemple, des condamnations de 20 ans sous le système précédent sont réduites maintenant à moins de dix ans, celles de dix ans à six, et celles de cinq ans à trois ans et demi. Enfin, le système cellulaire dégagé des rigueurs de l'ancien système solitaire américain, et caractérisé par la substitution de bons rapports au lieu de mauvais, et par des entrevues plus fréquentes avec les officiers, les maîtres et les visiteurs, qu'on ne l'avait vu jusqu'à ce jour dans les prisons anglaises, présente les avantages suivants :

- 1° Une plus grande crainte que n'inspire le système ou le demi-système en commun ;
- 2° Un effet réformatif plus grand, et une plus grande protection contre les influences corruptrices ;
- 3° Une plus grande économie pour l'État, ou les contribuables, à cause du temps nécessairement plus court de la prison ;
- 4° Moins de désordre ou de ruine, pour la famille du prisonnier, à cause de sa séparation moins longue ;
- 5° De meilleures dispositions pour recevoir des instructions religieuses ou profanes en prison ;
- 6° Une plus grande émulation pour les travaux utiles et rémunérateurs ;
- 7° Un abri contre les maladies contagieuses et épidémiques ;
- 8° Une plus grande sécurité contre les évasions ;
- 9° Beaucoup moins de causes de punitions de prison, sans nécessité de recourir aux *threadweels* et aux *cranks* ;
- 10° Plus de facilités pour l'observation et la prompte découverte des cas de maladie et de folie ;
- 11° L'assurance donnée au prisonnier, pour le jour de sa mise en liberté, de n'être pas reconnu par d'autres prisonniers ; et,
- 12° Plus de chances de trouver un emploi ; une disposition plus efficace pour reprendre une carrière honnête et utile.

Conditions nécessaires du système cellulaire.

Mais de même que le meilleur des systèmes est exposé aux pires abus s'il n'est pas bien appliqué, de même le système cellulaire, pour être couronné de succès, comme en Belgique et

en Hollande, doit être surveillé incessamment et avec soin, ainsi que cela se pratique dans ces pays, pour éviter les fautes et les négligences qui le transformeraient en un système solitaire rigide ; système aussi mauvais que l'autre est bon.

Et pour éviter tout malentendu, il faut admettre que, bien qu'on ait introduit, sur une grande échelle en Angleterre, le système de séparation dans les prisons des comtés et des bourgs, il sera nécessaire néanmoins de faire des modifications importantes, dans les arrangements actuels, avant de pouvoir pratiquer sans inconvénients la séparation des prisonniers les uns des autres.

Et en particulier les trois suivantes :

- 1° Beaucoup plus d'instruction religieuse ou profane ;
- 2° Beaucoup plus de travail rémunérateur et réformatif et une augmentation dans la participation au gain, obtenu par le prisonnier, comme encouragement dans la prison, et comme secours pour un début honnête lors de sa sortie de prison ;
- 3° Une plus grande facilité qu'à présent pour la visite régulière des prisonniers par des visiteurs volontaires et intelligents, désireux d'encourager leurs progrès moraux.

Tout caractère officiel, toute ingérence de l'autorité doivent être soigneusement écartés de ces visites.

Quand on pense que, peut-être, les plus grandes réformes dans la manière de traiter les criminels sont venues de sources non-officielles et de visiteurs volontaires tels que John Howard, Mrs Fry, Sir Fowell Buxton, Sarah Martin et beaucoup d'autres... il est évident que ce grand moyen d'action devrait être soigneusement encouragé.

Cependant, dans ces dernières années, la tendance administrative a été, à ce point de vue, plutôt décourageante et rétrograde.

Mais ces rapports des prisonniers avec une société meilleure et perfectionnée sont indispensables à la réussite complète du principe excellent de leur entière séparation d'une société mauvaise et corruptrice.

WILLIAM TALLACK.

(Traduit de l'anglais par M. A. SCHWARTZ.)